

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réalisation de 3 bâtiments modulaires provisoires pour le déplacement du CHARTREXPO

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHARTRES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Le Président Monsieur GORGES Jean-Pierre

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38° Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs.	Équipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes et moins de 5 000 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation provisoire de 3 bâtiments modulaires de 9 400m², d'un entrepôt de 300m² et de bureaux de 200m², soit une total de 9 900m² pour le déplacement du CHARTREXPO sur des parcelles situées sur le Jardin d'Entreprise à CHARTRES et cadastrées comme suit : ZO17, ZO18, ZO19, ZO130, ZO131, ZO132, ZO135, ZO138, ZO141, ZO144, ZO162, ZP13, ZP94 et ZP95.

La vocation première de l'équipement sera l'accueil d'expositions thématiques. Celles-ci nécessiteront les bâtiments 1 (4800m²) et 2 (1000 m²) pour une fréquentation estimée à 1500 personnes maximum.

En revanche, lors des manifestations exceptionnelles, de l'ordre de 5 ou 6 par an (Artisanales,...), 3 000 à 3 500 personnes seront attendues dans les 3 bâtiments.

Quant aux manifestations sportives et culturelles, elles resteront ponctuelles de l'ordre d'une trentaine par an pour un accueil inférieur à 1 000 personnes.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de cette opération permettra la poursuite des événements de la SEM CHARTREXPO dans l'attente de la construction du nouveau Parc des Expositions.

Ce projet permettra également d'anticiper la démolition prévue du CHARTREXPO (Octobre 2015) actuel afin de réaliser le nouveau centre commercial et de loisirs prévu sur le Plateau Nord Est à CHARTRES.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 4 mois seront réalisés en 2 phases. La première phase consistera au raccordement des bâtiments à l'ensemble des réseaux et à la réalisation de la plateforme, la deuxième en l'installation des bâtiments modulaires. L'ensemble des travaux se fera de juillet 2014 à octobre 2014.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation des bâtiments du CHARTREXPO provisoire permettront d'accueillir l'ensemble des événements jusqu'à la construction du nouveau Parc des Expositions.

Ces bâtiments seront exploités durant une période de 2 ans par la SEM CHARTREXPO de la même façon que l'outil actuel. A la fin de ces 2 ans, l'ensemble de ces bâtiments sera enlevé.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

L'ensemble des eaux pluviales et usées sera rejeté dans le réseau public géré par Chartres métropole. Une autorisation de rejet sera formalisée.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude d'impact au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la parcelle	13 ha
Superficie globale du projet	87 300 m ²
Superficie des 3 bâtiments modulaire	9 400 m ²
Superficie de l'entrepôt	300 m ²
Superficie des bureaux	200 m ²
Superficie des parkings en enrobé	12 500 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Rue Réaumur, lieu dit le Muid Pintard
à Chartres (28 000).

Coordonnées géographiques¹**Long.** 48 ° 26' 11.62 " N**Lat.** 1 ° 32' 16.92 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ **Lat.** ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ **Lat.** ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains à bâtir.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local de l'Urbanisme de la Ville de Chartres approuvé le 23/09/2004 : Règlement zone UGa

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRn Inondation approuvé le 25/09/2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Cathédrale Notre-Dame de Chartres située à 4km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Manifestations diverses en zone industrielle
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒			Eclairage extérieur
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?			Rejet dans le réseau public de Chartres métropole
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒			

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En ce qui concerne le déplacement du CHARTREXPO, nécessitant la construction provisoire de 3 bâtiments modulaires de 9 400m², d'un entrepôt de 300m² et de bureaux de 200m², nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

En effet, ces structures modulaires seront installées pour une durée de 2 ans et seront déposées ensuite. De part son aspect provisoire et ses caractéristiques modulaires, l'impact du projet sur l'existant n'est donc pas irréversible. De plus, l'équipement étant situé en Zone d'Activités déjà aménagée, au sein d'un pôle économique préférentiel à l'échelle de l'agglomération (Cf. SCOT de Chartres métropole de 2006), le site sera commercialisé et bâti à court terme.

La vocation première de l'équipement étant l'accueil d'expositions thématiques, elle ne peut rentrer stricto sensu dans le cadre de l'article 38.

Pour l'usage courant, seuls les bâtiments 1 (4 800m²) et 2 (1 000m²) seront utilisés pour une prévision d'accueil de 1 500 personnes maximum.

En revanche, seules les manifestations exceptionnelles, de l'ordre de 5 ou 6 par an (Artisanales,...), peuvent mobiliser 3 000 à 3 500 personnes sur site et réparties dans les 3 bâtiments.

Enfin, les manifestations sportives et culturelles prévues à l'article 38 resteront ponctuelles et estimées à une trentaine par an avec moins de 1 000 personnes attendues.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet		

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒ X

Fait à **CHARTRES**

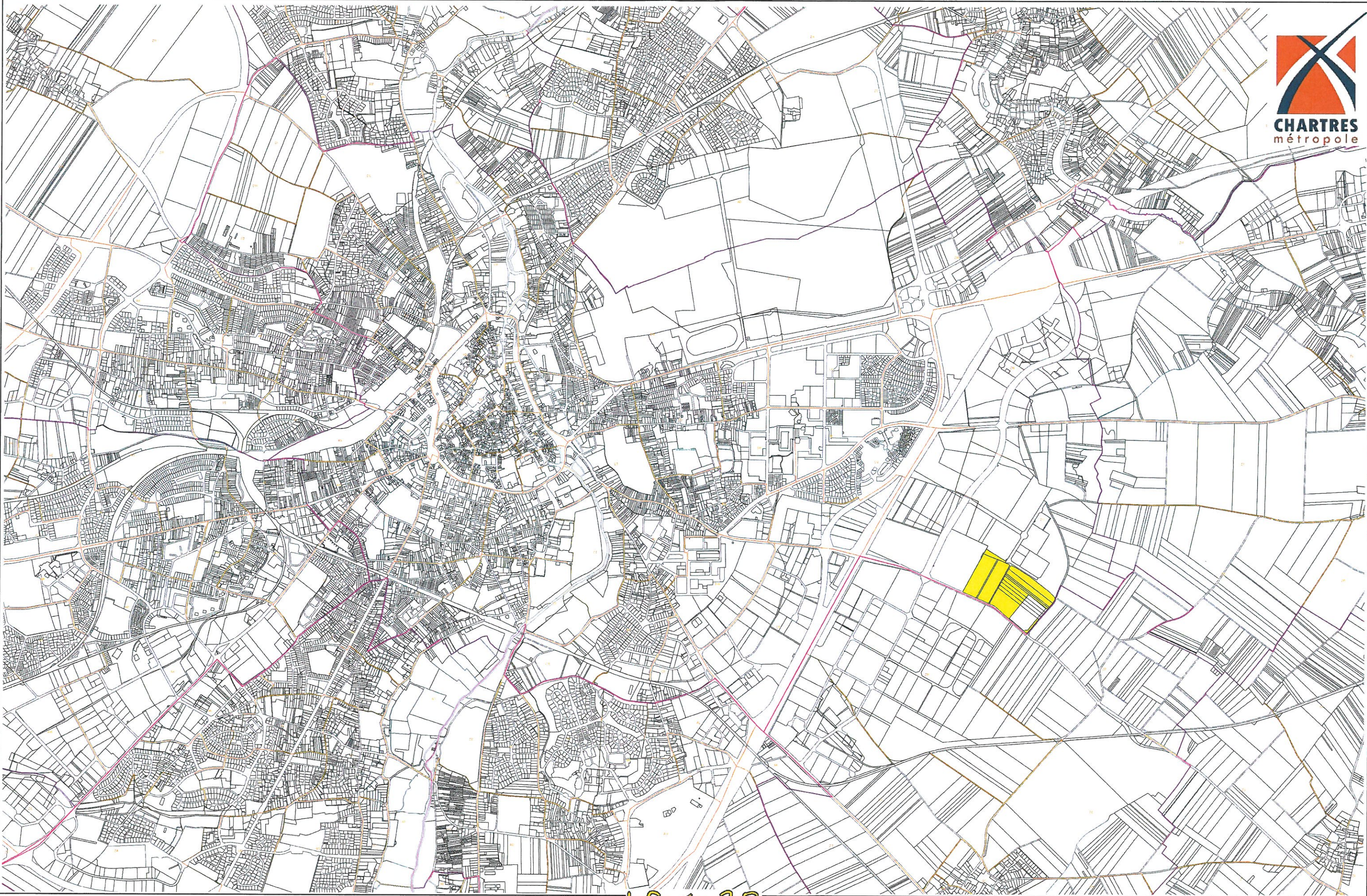
le, **17 décembre 2014**

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Bernard ORTS





Infogéo 28

Chartexpo provisoire

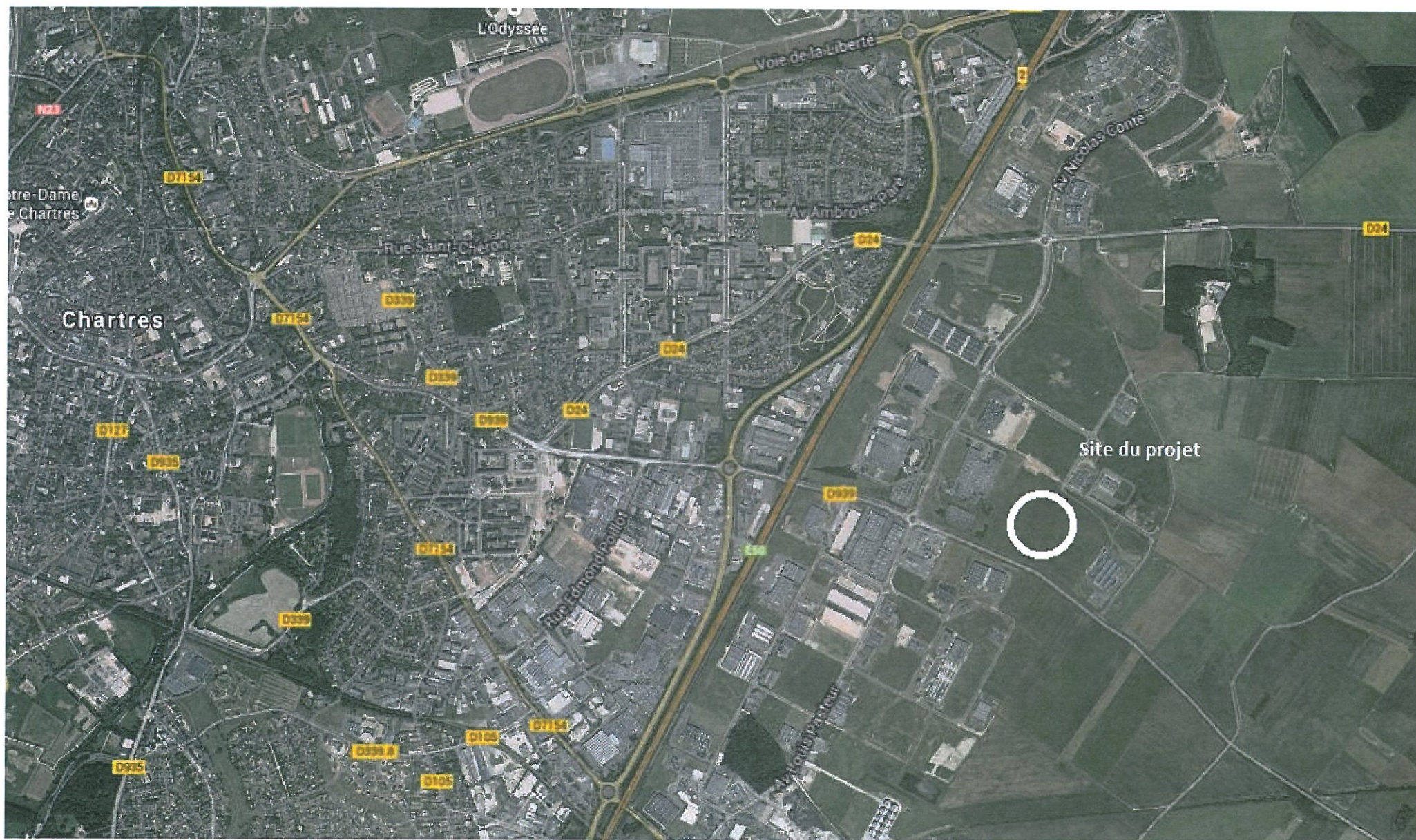
Limite communale	Réseau d'eau potable	Réseau d'eau usée
Lieu-dit	Tronçon d'eau potable	Tronçon d'eau usée
Section	Vanne eau potable	Regard eaux usées
Parcelle	Poteau incendie	Réseau d'eau pluviale
Plan d'eau	Tronçon d'eau pluviale	Regard, Bouche d'engouffrement
Bâtiment		



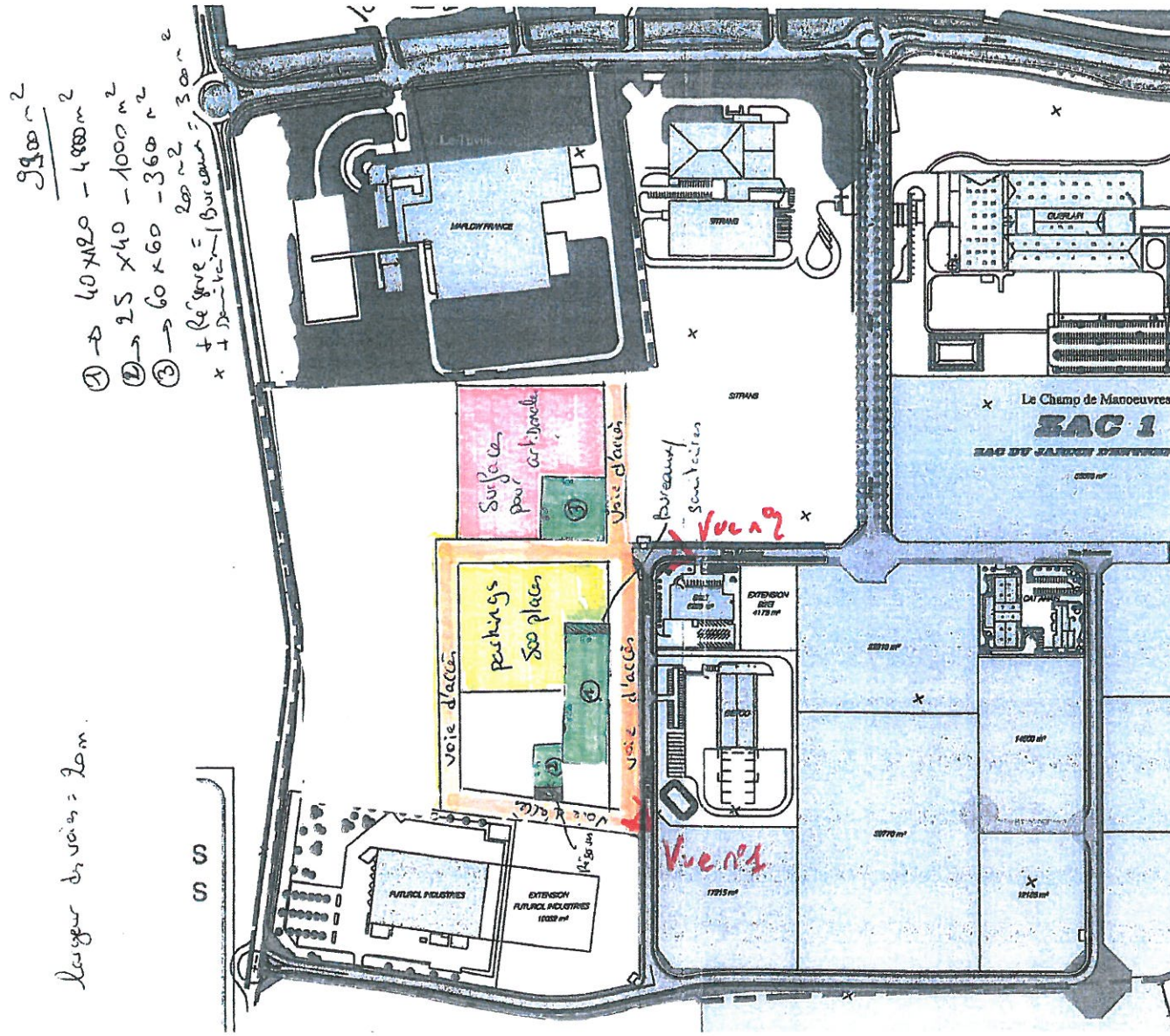
A imprimer sur du A3 - Taille réelle: 1:23850

0 240 480 720 960 m

Avertissement : Les informations d'Infogéo28 sont indicatives et ne dispensent pas d'effectuer les démarches obligatoires auprès des services compétents. .



1cm = 40m

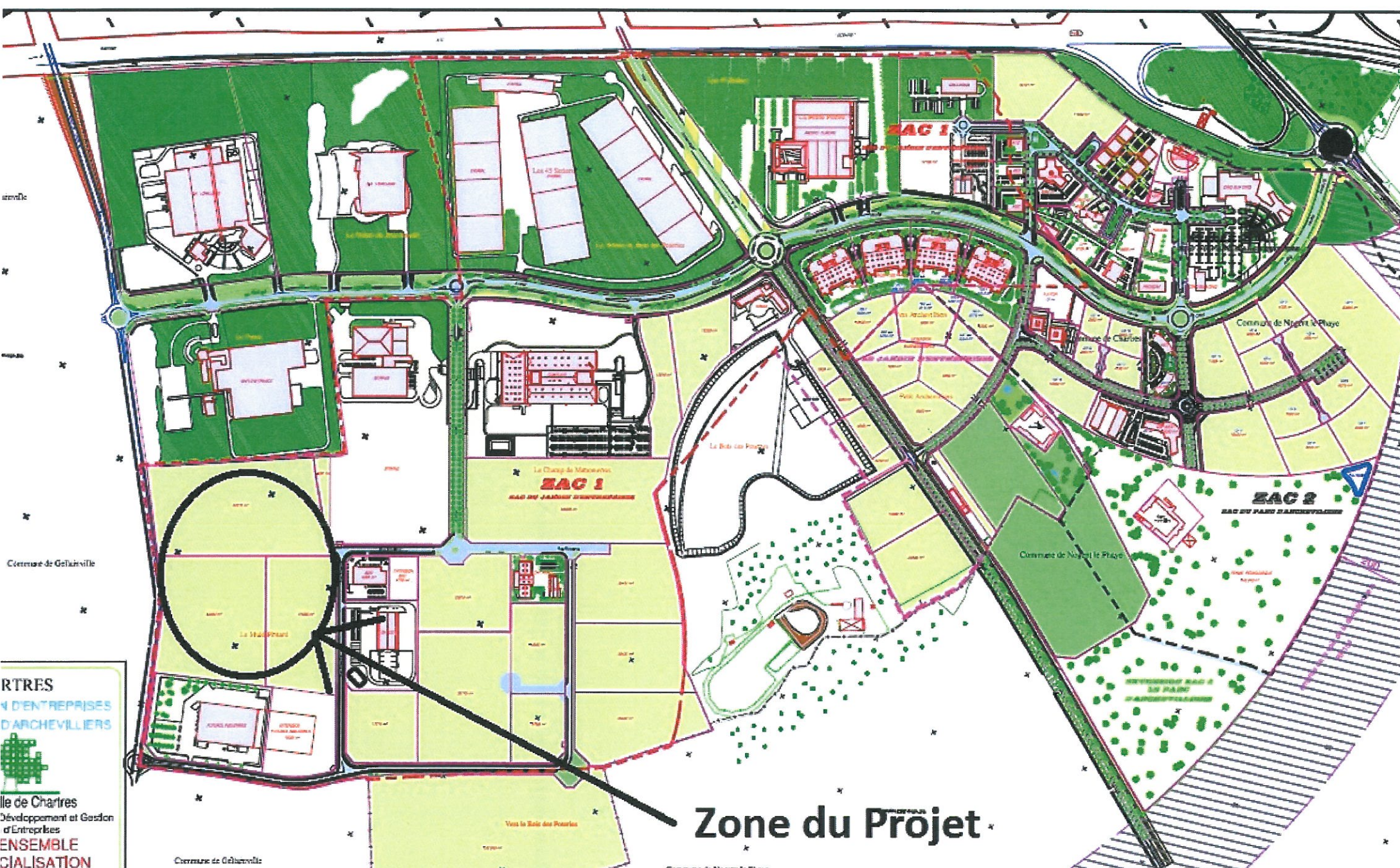


Vue N°1

Google earth

© 2014 Google
© 2014 Google

VUE N°2



Zone du Projet

CHARTRES
d'ENTREPRISES
d'ARCHEVILLIERS
le de Chartres
Développement et Gestion
d'Entreprises
ENSEMBLE
CIALISATION